

SAINT THOMAS EN ARGONNE - Commune

Séance du 20 août 2026

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 11/08/2026

vingt août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel GOUELLE

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 0

Contre: 7

Abstentions: 0

Présents : Daniel GOUELLE, Hubert FAYS, Pascal GAUYACQ, Aimée VAUTARD, Nathalie CANNEBOTIN, Mickaël RISSER, Fanny DURUP

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Hubert FAYS

Objet: Avis du conseil municipal sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Ménéhould - DE_022_2026

Le Maire informe le Conseil municipal que la société LA COVELINE a déposé une demande d'autorisation environnementale auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Marne concernant un projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Ménéhould.

La demande ayant été jugée complète et régulière conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le projet est soumis à une consultation du public dématérialisée du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026.

Dans le cadre de cette procédure et conformément à l'article R.181-18 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ÉMET un avis défavorable au projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Ménéhould, porté par la société LA COVELINE ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux services de l'État et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Extrait certifié conforme

Mr le Maire,

Daniel GOUELLE



Date de transmission de l'acte: 22/08/2026

Date de réception de l'AR: 22/08/2026

051-215104829-DE_022_2026-DE

A G E D I